



Covid STOP ENSEMBLE

Infolettre N°61 - 20 janvier 2022

[La lutte contre la Covid-19 se poursuit, restons mobilisés !](#)



Deux choses me frappent en ce moment.

La première : lorsqu'on propose le vaccin avec des explications simples, concrètes, en proximité, alors de très nombreuses personnes, jusqu'ici hésitantes, décident désormais de se faire vacciner. Comme si, finalement, un verrou sautait ; comme si la confiance en cette démarche, protectrice pour soi et les autres, s'élargissait à nouveau. Appuyons nous sur ce mouvement, amplifions le vite dans les quartiers et les communautés où le retard est encore trop important.

La deuxième : dans ce temps où les informations changent très vite, notre rôle n'est plus le même. Pendant longtemps, nous avons dû faire face aux fake news, aux polémiques. Aujourd'hui, c'est une autre forme d'incertitude qui surgit : non plus, ou plus seulement, celle portée par des informations contradictoires, par des contre-vérités, mais celle portée par des informations très évolutives. Ce n'est pas plus simple à gérer. C'est tout aussi fragilisant pour des personnes qui se sentent isolées, ou mal prises en compte. Mais en même temps, aider nos concitoyens à comprendre ce qui se passe, à faire face à la complexité de ce qui, peut-être, sera un début de sortie de crise – c'est les aider à mieux prendre le contrôle sur leur santé, bien au-delà du COVID. Savoir être acteur d'un mouvement collectif rapide, choisir de s'en sentir partie prenante, c'est aussi peser sur la santé publique.

Luc Ginot

Directeur de la Santé Publique

CHIFFRES CLES IDF

**3679 CAS POUR 100 000
HABITANTS**

taux d'incidence brut pour la semaine du 10
au 16 janvier 2022



62,9%

de la population francilienne éligible
a fait la dose de rappel au 09 janvier



587 156

injections effectuées du 10
au 16 janvier en Île-de-
France

Actualités Covid-19 : De nouvelles évolutions ...

L'offre de dépistage se renforce en Île-de-France avec le déploiement de 34 nouveaux lieux de tests

Pour faciliter l'accès au dépistage Covid-19, 16 centres de vaccination proposent en complément des tests de

dépistage. 15 autres centres de vaccination et 6 lieux dédiés au dépistage (CDDC - centres de dépistage et de diagnostic Covid-19, Vaccy Bus, ...) vont ouvrir dans les prochains jours en Île-de-France.

Cette offre de dépistage, qui vise à répondre aux besoins actuels de test en période de circulation haute du virus, s'adresse prioritairement aux adultes.

Nous recommandons que les enfants soient orientés en priorité vers les pharmacies, qui pourront leur délivrer des autotests pris en charge par l'Assurance-Maladie, et vers laboratoires de biologie médicale.

Pour connaître les nouveaux lieux de dépistage : [Cliquez-ici](#)

Dans les écoles, collèges et lycées :

Depuis le 14 janvier, le protocole de contact tracing a évolué dans les écoles, collèges et lycées, pour en connaître tous les détails: [Cliquez-ici](#)

Conserver un pass sanitaire valide :

A partir du 15 janvier, toutes personnes de plus de 18 ans et un mois doivent avoir fait leur injection de rappel dans les temps pour conserver leur pass sanitaire actif. Dans quel délai faut-il faire le rappel pour continuer à avoir un certificat de vaccination valide dans le « pass sanitaire » ? Pour plus de détails : [Cliquez-ici](#)



Un pass vaccinal adopté au Parlement

Le projet de loi instaurant le pass vaccinal a été adopté le 16 janvier. La loi devrait-être promulguée d'ici quelques jours après examen du Conseil Constitutionnel. A cette date le pass sanitaire sera transformé en pass vaccinal.

Pour être valide le pass vaccinal ne prendra en compte que le schéma vaccinal complet, ou un certificat de rétablissement attestant d'une guérison du Covid-19 datant de moins de six mois. Les tests de dépistage du Covid-19, qu'ils soient de type PCR ou antigéniques, ne sont plus suffisants pour obtenir le pass vaccinal. Une activation temporaire sera proposée aux personnes engagées sur un parcours de vaccination. Les jeunes âgés de 12 à 15 ans pourront (et devront) continuer à présenter un pass sanitaire pour entrer dans un lieu à accès restreint.



Un cinquième vaccin contre la Covid-19 bientôt accessible

La Haute autorité de santé a donné son feu vert, au vaccin anti-Covid de Novavax, le Nuvaxovid. Il avait été approuvé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) le 20 décembre dernier et par l'OMS le 21. Ce vaccin n'utilise pas la technologie ARN-messenger, employée par les vaccins comme Pfizer et Moderna, mais une technologie vaccinale classique (La protéine Spike du SARS-Cov-2 associée à un adjuvant).

Pour en savoir plus : [Cliquez-ici](#)

Parole d'acteur : Faciliter le suivi des cas contacts dans les écoles maternelles et primaires

Dans la ville des Mureaux (32 000 habitants), les nouvelles mesures prises au niveau de l'Education nationale sur la simplification des protocoles a permis de faire baisser la pression concernant les modalités de dépistages pour les tests PCR et antigéniques au niveau des enfants des écoles maternelles et primaires, soit environ 4500 enfants concernés.

La ville des Mureaux, dans sa recherche de solutions permettant de faciliter davantage l'accompagnement des élèves cas contacts, vient de proposer à l'Education nationale d'organiser des tests pouvant se faire de manière groupée au niveau des élèves d'une même école maternelle et primaire, et dans une même classe par une infirmière libérale qui se déplacerait quelques heures dans l'établissement.

Ce projet encore en cours de définition, pourrait permettre ainsi à tous les élèves potentiellement « cas contacts » de bénéficier de dépistages (dont des tests salivaires pour les enfants en école maternelle), en classe, sans avoir à attendre et à se déplacer en pharmacie accompagnés de leurs parents.



VRAI/ FAUX

1. « Si une personne est cas contact, elle peut se faire vacciner sans problème » **FAUX**

Pour toute personne cas contact la vaccination doit être repoussée et un test réalisé pour confirmer ou non une infection .

2. « Les sujets allergiques peuvent-être vaccinés » **VRAI**

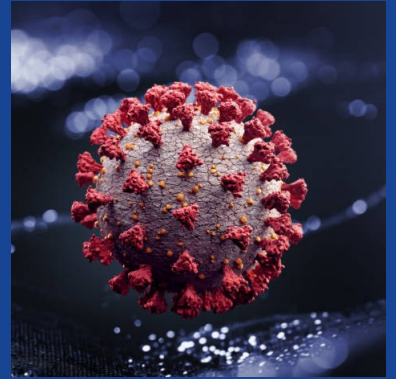
Il n'existe pas, à ce jour de contre-indication pour la plupart des allergies

3. « La vaccination permet d'alléger les gestes barrières » **FAUX**

La vaccination ne dispense en aucun cas du strict respect des gestes barrières puisque pour freiner la propagation du virus, il est important de multiplier les précautions.

4. « On peut attraper la Covid-19 deux fois » **VRAI**

Malheureusement car l'immunité créée après une infection ou après la vaccination ne dure que quelques mois et on peut rattraper la Covid-19 après généralement 5 ou 6 mois.



Covid-19 : pourquoi faut-il vacciner les enfants de 5 à 11 ans ?



La vaccination des 5-11 ans a été amorcée fin décembre 2021. Au 16 janvier, selon les chiffres de Santé Publique France, 2% des enfants de cette tranche d'âge ont reçu les deux doses (France entière).

Pourquoi faut-il vacciner les enfants de 5 à 11 ans ? Les enfants porteurs de maladies graves ou atteints de comorbidités sont plus vulnérables face au Covid-19, mais les autres enfants ne sont pas invulnérables non plus. La vaccination constitue donc une arme importante y compris pour eux.

Elle permet de prévenir des formes graves de Covid-19 et des hospitalisations ainsi que des formes de Covid long, qui, bien que plus rares chez les enfants, ne sont pas négligeables. L'infection, même sous forme asymptomatique, peut avoir des conséquences à long terme.

La vaccination permet aussi de limiter la circulation du virus en milieu scolaire. La classe d'âge des enfants de 6 à 11 ans est celle qui enregistre le taux d'incidence le plus élevé, alors qu'il s'agit de la dernière tranche de la population scolaire pour laquelle l'accès à la vaccination n'était pas encore ouvert. La vaccination permet ainsi d'éviter les fermetures de classes qui engendrent notamment des retards d'apprentissage, et dégradent la santé mentale des enfants.

Mais le bénéfice est aussi collectif : protéger les personnes fragiles dans l'entourage de l'enfant, et plus généralement freiner la transmission du virus.

Si vous avez des questions par rapport à la vaccination de votre enfant, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin/pédiatre.

Bon à savoir :

- Un seul parent peut être présent lors du rendez-vous de vaccination d'un enfant de 5 à 11 ans, mais il doit être muni d'une attestation sur l'honneur selon laquelle le deuxième parent est d'accord (pour les enfants de 12 à 15 ans, l'accord d'un seul parent suffit). Le formulaire d'autorisation parentale est [disponible ici](#).
- La vaccination des 5-11 ans se fait avec le vaccin Pfizer, mais adapté (trois fois moins dosé).
- Le ministère a modifié le délai entre les deux premières injections du vaccin pour les enfants. Si l'intervalle de vingt et un jours reste « optimal », il est désormais possible de prendre rendez-vous de dix-huit à vingt-quatre jours entre la première et la deuxième dose.
- La vaccination pour les enfants est possible en centre de vaccination avec un accueil et des rendez-vous dédiés (liste à consulter sur www.sante.fr) ainsi que chez un médecin généraliste, chez un pédiatre ou tout autre médecin spécialiste. Les infirmiers peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. La vaccination est possible à domicile (médecins, infirmiers). Enfin, certains services de protection maternelle et infantile (PMI) peuvent proposer la vaccination.

Focus : pour commencer l’année en santé, une première bonne résolution, le mois sans alcool

Cette campagne lancée en 2013 en Angleterre, sous le nom de Dry January a pris une dimension internationale, impliquant pendant un mois, des millions de personnes invitées et c’est la seule règle : à ne pas boire d’alcool du tout pendant un mois. En France, l’opération est soutenue par de nombreuses villes dont Paris depuis cette année. Participer relève d’un choix personnel qui peut répondre à des motivations différentes : sortir d’une routine pour les plus accros, arriver à voir ses proches, ses amis, à se relaxer, à dîner ensemble sans y associer la consommation d’alcool, mais aussi : mieux dormir, avoir plus d’énergie, une plus belle peau, perdre du poids...

A chacun ses défis et sa manière de mesurer les effets de ce mois sans alcool et sa capacité à modérer sa consommation ensuite pendant le reste de l’année. Pour participer, il suffit de s’inscrire sur #LeDefiDeJanvier . En soutien, le site de l’opération, vous enverra par email, des conseils, des astuces pour trouver des alternatives à l’alcool, bien vivre et réussir votre défi personnel face à l’alcool.

Pour en savoir plus et s’inscrire : <https://dryjanuary.fr>



Même vacciné.e, j’applique les gestes barrières



Boîte à outils

[Accès au calendrier 2022 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

Se faire dépister de la Covid-19 en Ile-de-France : [Cliquez-ici](#)

Communiqué de presse : Renforcement de l’offre de dépistage en Ile-de-France : [pour en savoir plus](#)

Mesures pour les écoles, collèges et lycées (Source Min. EN) : [Cliquez-ici](#)

Les règles d’isolement (Source Gouvernement) [Cliquez-ici](#)

Informations clés sur la campagne de vaccination Covid-19 en IDF(Source ARS IDF) : [Cliquez-ici](#)

L’ensemble des bulletins d’informations sont également disponibles sur le [site de l’ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !
Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr
Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)